

FA SI LA APPRENDRE

♪ RÉGLEMENT INTÉRIEUR ♪

Association:

L'École de Musique Associative « Fa Si La Apprendre » est une association à but non lucrative, loi 1901.

Il est obligatoire d'être adhérent à l'Association pour pouvoir s'inscrire aux cours de musique.

Les adhérents sont réunis annuellement lors d'une Assemblée Générale.

Fonctionnement des cours:

L'École de musique se base sur le calendrier scolaire à hauteur de 32 cours.

Dans la mesure du possible, les absences des professeurs sont signalées auparavant.

En cas d'absence d'un professeur, le cours est, soit assuré par un remplaçant, soit rattrapé par le professeur.

L'élève s'engage à suivre assidûment et régulièrement les cours de formation musicale et/ou d'instrument au(x)quel(s) il est inscrit.

Les absences doivent être signalées au professeur, par respect pour lui.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires.

Les élèves doivent aussi assister aux cours en tenue correcte et n'ont pas le droit de boire ou manger pendant leurs cours, (sauf accord du professeur); les chewing-gums ne sont pas tolérés et les téléphones portables qu'en cas de force majeure.

Les parents ne sont pas admis pendant les cours de leurs enfants. Les discussions avec le professeur ne pourront avoir lieu au détriment d'autres élèves.

En plus des cours hebdomadaires, les élèves sont invités à participer gratuitement à des auditions et à des actions collectives selon leur niveau, (orchestre, musique de chambre, atelier divers).

La progression des élèves sera évaluée de façon continue mais l'élève ne sera jamais exclu de l'École pour manque de résultats.

Instrument et Matériel:

L'enfant doit, si possible, posséder l'instrument qu'il choisit d'étudier, ou avoir la possibilité de travailler sur un instrument loué, l'école ne pouvant actuellement prêter des instruments.

L'achat de méthodes et partitions de musique est à prévoir par l'élève, sur les conseils du professeur.

En aucun cas, l'école ne sera responsable de la perte ou vol du matériel personnel ou d'instrument.

Discipline et comportement:

«Fa Si La Apprendre» loue ses salles au Centre Social Pasteur; il est indispensable que tous en prennent soin, que tous soient attentifs à ne rien dégrader et à ne pas provoquer d'accident.

Les élèves et leurs parents seront responsables des dégradations ou des préjudices qu'ils pourraient occasionner.

Un comportement inacceptable conduira à l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève. Comme par exemple: insultes, violence, non-respect d'autrui, non-paiement de cotisation, dégradation volontaire ...

Il va de soi qu'il n'y aura aucun dédommagement financier suite à une exclusion.

Les cours commencent et finissent à l'heure prévue. Nous ne sommes pas responsables des enfants en dehors des heures de cours et en dehors de nos locaux. Les parents doivent amener et récupérer leur(s) enfant(s) à l'heure exacte, à l'École de Musique «Fa Si La Apprendre», au Centre Social Pasteur à Cholet.

Paiement:

L'inscription aux cours est annuelle, ainsi que l'engagement des professeurs. Il ne sera fait aucun remboursement en cours d'année. Tout élève absent à ses cours ne pourra en aucun cas exiger le remplacement ou le remboursement, (sauf cas exceptionnel et décidé par le Bureau exécutif). En cas de classe verte, par exemple, les cours ne sont pas remboursés.

Le paiement de l'année scolaire se fait en totalité à l'inscription. Toutefois des facilités de paiement sont possibles.

Le règlement à l'inscription est détaillé comme suit :

- le montant de l'adhésion à régler en une fois
- le montant des cours soit prélevé en une fois (paiement annuel) ou en 10 fois (paiement mensuel).

Le règlement s'effectue :

- soit via le site Helloasso par carte bancaire, ou prélèvements automatiques,
- soit par chèque ou espèces et/ou chèques vacances

Les inscriptions en cours d'année, pour un instrument, peuvent être possibles et calculées au prorata des mois restants.

Tout courrier pourra être adressé au siège de l'Association dont l'adresse est ci-dessous.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus et m'engage à le respecter.

A Cholet, le

L'élève

Le(s) responsable(s) légal (aux)

Signature

Signature(s)